

Remise en liberté de Mme Laura MIGUEL

Publication : vendredi 19 août 2005 00:00

Communiqué de presse Le juge des libertés et de la détention a décidé ce vendredi matin de remettre en liberté Mme Laura MIGUEL et ses deux enfants en motivant notamment sa décision « au vu des conditions d'interpellation de l'intéressée ». Mme MIGUEL et ses enfants ont donc quitté ce vendredi le centre de rétention administrative de BOBIGNY (Seine Saint-Denis).

Cette décision de justice montre qu'il était assurément justifié d'être préoccupé par les conditions dans lesquelles Mme MIGUEL et ses enfants ont été interpellés.

J'espère que ce triste épisode permettra de reconsidérer la situation de Mme MIGUEL et de ses enfants au regard des risques auxquels ils sont confrontés.

J'espère aussi que Mme MIGUEL pourra être entendue, dans les prochaines semaines, par la commission de recours des réfugiés.